



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique a l'egard des handicapes

Question écrite n° 1085

Texte de la question

M. Ambroise Guellec demande a Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, la suite donnee a la motion adressee a l'issue de son assemblee generale, par l'Union nationale des familles de traumatismes craniens, au rapport etabli sur sa demande a M. le professeur Held de l'hopital Poincare de Garches sur la situation des personnes handicapees victimes d'un traumatisme cralien grave et qui met en evidence l'absence de politique du handicap dans ce domaine specifique. Il appelle son attention sur le fleau, silencieux et meconnu, que constitue ce handicap relativement nouveau. A titre d'exemple, dans un departement comme le Finistere, ce handicap touche entre 600 et 800 personnes incapables d'autonomie. Ce chiffre s'accroit chaque annee de 50 personnes environ. Probleme de sante publique, ces atteintes specifiques, qui touchent les fonctions dites « superieures » de la personne humaine, n'ont pas en France de reponse institutionnelle a trois ou quatre exceptions pres. Il signale que, a titre d'exemple, les Etats-Unis ont cree en quelques annees des centaines d'institutions, passant d'une dizaine, il y a quelques annees, a un millier actuellement.

Texte de la réponse

On constate actuellement une demande importante de places en structures specialisees dans l'accueil des personnes handicapees. Ce besoin trouve essentiellement son origine dans la conjugaison de facteurs structurels, comme la prolongation de la duree de la vie ou l'evolution rapide de notre societe qui rend l'insertion plus difficile. D'une maniere generale, le nombre actuel d'etablissements (environ 5 200) et de places (environ 265 000) demeure encore insuffisant et le Gouvernement est tres preoccupe par ce probleme de l'accueil en structure specialisee. Aussi, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, considere-t-il cette question comme prioritaire et a-t-il charge ses services d'en faire une etude qui permettra de degager les solutions possibles, en liaison avec les associations de personnes handicapees.

Données clés

Auteur : [M. Guellec Ambroise](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1085

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1365

Réponse publiée le : 12 juillet 1993, page 1997